



COMMUNE D'ARNEX-SUR-NYON
MUNICIPALITE

Tel. : 022 / 367 13 09
greffe@arnex-sur-nyon.ch

Préavis No 10/2022
Législature 2021-2026

Relatif au budget communal de l'année 2023

Délégué municipal : M. Christophe Gabriel, Municipal

Arnex-sur-Nyon, le 31.10.2022

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité d'Arnex-sur-Nyon soumet à son Conseil Général le budget 2023 selon la loi sur les communes.

Le budget détaillé 2023, en annexe, fait partie du présent préavis. Il est comparé avec le budget 2022 et les comptes 2021. Il a été établi sur une base de 260 habitants.

Le résultat budgété pour 2023 correspond à un déficit de CHF 105'963.- qui se compare de la manière suivante avec les chiffres des années 2022 et 2021 :

Budget 2023		Prévision 2022		Budget 2022		Comptes 2021 (*)	
Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1'277'522	1'171'559	~ 1'450'000	~ 1'550'000	1'224'936	1'086'839	1'236'595	1'323'956
	105'963	~ 100'000			138'097	87'361	

(*) Résultat opérationnel excluant la dissolution de réserves

Côté revenus, le budget a été établi sur des hypothèses prudentes en termes de recettes fiscales, similaires à celles ayant servi à l'établissement du budget 2022. Cette prudence s'applique particulièrement aux impôts dits conjoncturels (droits de mutation, impôts sur gains immobiliers, droits de donation) toujours assez aléatoires.

Nous espérons bien entendu que la bonne tendance observée ces dernières années dans ce domaine puissent se poursuivre en 2023 afin d'équilibrer le résultat final, tel que ceci fut le cas en 2020 et 2021 et tel que ceci sera également le cas en 2022 selon les dernières prévisions effectuées.

Côté charges, le budget mérite trois commentaires particuliers :

- Les charges liées à la « Cohésion Sociale » ont été adaptées aux impôts conjoncturels budgétés. Pour rappel, 50% de ces recettes fiscales sont reversées au Canton dans le cadre de la facture sociale.
- Le budget contient une charge de CHF 30'000.- liée au projet de renouvellement de l'éclairage public.
- Les dépenses liées à des préavis ne sont pas incluses dans ces charges dans la mesure où les préavis sont suivis séparément.
Pour 2023, ceci concerne le Préavis 07-2022 lié à l'entretien du pont sur l'autoroute auquel viendra éventuellement s'ajouter un préavis en 2023 dédié aux travaux de rénovation de la toiture de la maison communale.
Leur traitement comptable (activation au bilan + amortissements ou inclusion comme charges 2023) sera déterminé ultérieurement.

Le tableau à la page suivante résume par nature de comptes les principales différences par rapport au budget 2022 ainsi que les principales explications.

Tout le détail, poste par poste, se trouve dans le document annexé.

	Budget 2022	Budget 2023	Delta B22-23	Commentaires
0 TOTAL P/L	-138'097	-105'963	32'134	
1 Administration Générale	-213'635	-223'910	-10'275	
Autorités	-39'500	-38'500	1'000	
Administration	-149'680	-156'410	-6'730	Budget de 6'000 pour refonte du site Internet communal
Affaires culturelles / loisirs	-5'755	-10'300	-4'545	Augmentation du budget DISREN
Sports	-18'700	-18'700	0	
2 FINANCES	632'651	705'921	73'270	
Impôts	930'500	986'200	55'700	Impôts revenus / fortune adaptés en fct résultats 2022
Service Financier	-208'029	-240'989	-32'960	Péréquation en hausse liée à la hausse de la VPI/Hab de 52.4 à 64.1
Amortissements	-89'820	-39'290	50'530	Baisse amortissement Viez
3 DOMAINES ET BATIMENTS	16'909	17'859	950	Compensation droit superficie / loyer salle communale
4 TRAVAUX	-31'900	-66'700	-34'800	Projet éclairage public
5 INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES	-196'590	-199'002	-2'412	
6 POLICE	-54'900	-54'786	114	
7 SECURITE SOCIALE	-290'082	-284'795	5'287	Ajustement facture sociale en fonction des impôts budgétés
8 SERVICES INDUSTRIELS	-550	-550	0	

Conclusions

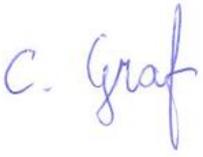
En conséquence nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil Général d'Arnex-sur-Nyon

- vu** le préavis Municipal 10/2022 relatif au budget communal de l'année 2023 ;
- attendu** que celui-ci a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;
- ouï** le rapport de la Commission de Gestion et Finances ;
- décide** d'adopter le budget communal de l'année 2023 tel que présenté.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 31 octobre 2022 pour être soumis à l'approbation du Conseil Général d'Arnex-sur-Nyon.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic : 
Ch. Graf

La Secrétaire : 
M. Pernet



Annexe : Budget détaillé 2023